



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2024

Affaire n° 28-20241031

**Retrait de la délibération n° 25-20240408 du 8 avril 2024
portant attribution d'une subvention à La Ligue
Régionale de Basket-Ball dans le cadre de l'organisation
de l'événement sportif « Tampon Run Ball 2024 »**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

4 novembre 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 25 octobre 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 36
- représentés : 11
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente et un octobre à seize heures cinquante-deux minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Mansour Zarif, Catherine Turpin par Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin par Augustine Romano, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Martine Corré par Doris Técher, Véronique Fontaine par Gilberte Lauret-Payet, Jean-Philippe Smith par Laurence Mondon, Régine Blard par Sylvie Jean-Baptiste, Josian Soubaya Soundrom par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Étaient absents :

Dominique Gonthier, Jack Gence

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 28-20241031

Retrait de la délibération n° 25-20240408 du 8 avril 2024 portant attribution d'une subvention à La Ligue Régionale de Basket-Ball dans le cadre de l'organisation de l'événement sportif « Tampon Run Ball 2024 »

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'article L.242-2 2° du Code des relations entre le public et l'administration,
- Vu** la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901,
- Vu** le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- Vu** l'article 14 alinéa 3 du décret-loi du 2 mai 1938,
- Vu** le rapport n° 28-20241031 présenté au Conseil municipal du 31 octobre 2024,

Considérant que par délibération n° 25-20240408 du Conseil municipal du 8 avril 2024, une subvention d'un montant de 25 000 € (vingt-cinq mille euros) a été attribuée à la Ligue Régionale de Basket-Ball de La Réunion (LRBB) dans le cadre de l'organisation sur Le Tampon de la 8ème édition du « Run-Ball », dénommée « Tampon RunBall 2024 »,

Considérant qu'il s'agissait de mettre en place du 26 au 30 juin 2024 un tournoi de basket en 3x3, avec la participation des athlètes de l'Ile, de la métropole, de l'Outre-Mer, des Îles Sœurs et avec la présence de l'équipe de France de basket 3x3,

Considérant que dans un souci d'organisation logistique et de mise à disposition des espaces sollicités, l'opération n'a pas pu se réaliser sur le territoire du Tampon,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 31 octobre 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité

Article 1 Le retrait de la délibération n° 25-20240408 du Conseil municipal du 8 avril 2024 en raison de la déprogrammation de l'opération sur le territoire communal, conformément à l'article L.242-2 du Code des relations entre le public et l'administration,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**